

2013/5192 - Approbation et autorisation de signature de la convention cadre 2013-2015 entre la Ville de Lyon et la Mission Locale de Lyon 107-109, boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3e (Direction du Développement Territorial) (BMO du 11/02/2013, p. 0259)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avis favorable pour ce rapport, qui vise à reconduire la convention cadre pluriannuelle liant la Ville de Lyon et la Mission Locale pour la période 2013-2015.

Comme vous le savez, la Mission Locale de Lyon, chargée du service public pour l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans, est aujourd'hui un acteur incontournable des politiques menées localement à destination des jeunes, et notamment des jeunes résidants dans les quartiers prioritaires.

Dans le contexte actuellement défavorable pour l'emploi que nous connaissons aujourd'hui, les jeunes sont particulièrement touchés, mais nous le savons tous.

La Mission Locale de Lyon accueille près de 10 000 jeunes par an. Ce chiffre est en constante augmentation. Il convient donc de :

- consolider l'accès à l'emploi, notamment des jeunes issus des quartiers prioritaires,
- animer le partenariat sur les territoires,
- renforcer les modalités d'accueil des jeunes et proposer un accompagnement adapté aux plus fragilisés.

C'est pour cela que je vous propose d'adopter cette convention qui va permettre de figer tous ces objectifs pour les deux ans à venir. Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, près de 3,2 millions de chômeurs en France, c'est un chiffre accablant et inacceptable !

L'augmentation du chômage, la dégradation de la situation sociale des familles nécessitent une attention plus forte de nos collectivités envers ses habitants, et le renforcement de notre soutien par des services répondant aux besoins et aux capacités financières de ceux-ci.

Pour ce qui concerne les moins de 25 ans sur le Grand Lyon, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 13 % en 2012 contre 2 % en 2011. Ils représentent 15 % des demandeurs d'emploi, sans compter les 2 500 jeunes travailleurs pauvres qui vivent aussi dans la précarité la plus grande.

Et pourtant, depuis 30 ans, la Mission Locale de Lyon, une des plus importantes au niveau national, accompagne les jeunes de 16 à 26 ans, en majorité peu qualifiés, un flot croissant de jeunes qui se retrouvent sans perspectives face à une complexité de structures. Et pour Lyon, c'est un engagement constant pour l'emploi de ces jeunes.

Leur accompagnement et leur insertion sociale nécessitent un travail partenarial de longue haleine, l'implication de l'ensemble des décideurs et des acteurs du territoire, et non la mise en concurrence des opérateurs privés dont le seul objectif est la recherche du profit et là, je ne citerai que le démantèlement organisé de l'AFPA et du GRETA, suite à l'ouverture à la concurrence du marché de la formation en 2009.

Pour cela, la Mission Locale doit conserver son rôle central d'accompagnement, tout en développant son travail en réseau avec tous les acteurs économiques et sociaux.

En cela, le travail réalisé par les salariés de la Mission Locale est remarquable, même si leurs conditions de travail sont de plus en plus difficiles. Conscients de leur mission de service public, ils souffrent, essentiellement par manque de moyens humains, de ne pouvoir assurer correctement tous les accompagnements nécessaires. Et pourtant, ils ne perdent pas de vue l'objectif de réduction des inégalités entre les territoires et de prévention de toute forme de discrimination, ils sont d'ailleurs signataires de la Charte Egalycité de la ville.

Et notre volonté politique de recourir à la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics a permis, en partenariat avec le Maison de l'Emploi et de la Formation et la Direction de la Construction et de la Gestion technique des bâtiments, de faire bénéficier de contrats de travail à 128 personnes en 2012, en grande majorité des jeunes de moins de 26 ans des quartiers de Mermoz et de la Duchère, contre 51 en 2008. Mais pour qu'un inversement de tendance soit possible, il faudrait d'autres options que l'austérité sociale.

La politique de l'emploi et ses résultats ne peuvent incomber de la seule responsabilité des collectivités. Si nous pouvons nous féliciter que la subvention que nous votons aujourd'hui dans le cadre de la convention cadre soit maintenue au niveau de l'année précédente, il n'en est pas de même pour l'état qui s'est souvent désengagé par le passé et notamment par la suppression de la subvention pour le programme « Allez

vers ». L'impact de décisions gouvernementales anciennes ont toujours été à terme, la disparition d'actions particulièrement utiles à ceux qui en ont eu le plus besoin.

Et dans le même temps, le Gouvernement actuel accorde au patronat, sans contrepartie, 20 milliards d'euros de crédits d'impôt pour aider les entreprises françaises à redresser leur compétitivité, financée par une baisse des dépenses publiques et une hausse de la TVA, mesure qui ne peut conduire qu'aux mêmes effets négatifs que nous connaissons depuis bientôt 20 ans.

Pourrons-nous longtemps maintenir longtemps ce taux de subventionnement pour la Mission Locale si le Gouvernement retire 4,5 milliards d'euros des caisses des collectivités pour 2013, 2014 et 2015 ?

Au bout du compte, ce serait la jeunesse, notamment, celle qui rencontre les graves difficultés et qui est la plus éloignée de l'emploi, qui ferait les frais de cette politique. Ou devrons-nous diminuer certains de nos investissements alors que les collectivités territoriales représentent 71 % de l'investissement public ?

Si le Gouvernement fait de la jeunesse un « chantier prioritaire » et propose un certain nombre de mesures, il continue de marteler que cela se fera à budget constant : qui devra-t-on alors déshabiller ? Dans tous les cas, pas ceux qui souffrent de la pauvreté, de la précarité dans leur vie.

Les parlementaires de Gauche ici présents devraient intervenir auprès du Gouvernement pour que les dotations aux Collectivités soient maintenues.

Nous voterons bien entendu, favorablement cette délibération et je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien ! Chers Collègues, évidemment, les problèmes de l'emploi sont au cœur des politiques que nous menons, des politiques qui, chacun le voit bien, boostent aujourd'hui le dynamisme de l'agglomération.

J'aime beaucoup le dire, lorsque je vais dans une ville, je regarde d'abord le nombre de grues qu'il y a, et lorsqu'il y en a très peu, je m'inquiète pour la santé de cette ville. Quand je regarde un peu ce qui se passe sur l'agglomération, je vois que nous sommes plutôt dans une dynamique positive.

De manière à ce que chacun voit bien de quel ordre de grandeur l'on parle, quand on discute de l'investissement du public et du privé : l'investissement de la municipalité de Lyon, c'est, pour tout un mandat 600 millions d'euros.

Je vous donne trois opérations que nous sommes en train de lancer aujourd'hui :

- la tour Incity, dont la première pierre sera posée le 14 avril prochain : 250 millions d'euros ;

- Eiffage qui va entreprendre la réhabilitation -et je disais tout à l'heure, Monsieur Képénékian, que je me félicitais que vous ayez plaidé avec succès la délivrance de ce qu'on appellera le permis de construire, qui n'est pas exactement cela- pour un monument historique qui représente 250 millions d'euros ;

- et ce qui est en chantier aujourd'hui, le stade du Grand Montout, dont les travaux vont s'élever à 400 millions d'euros.

Cela veut dire que sur ces trois opérations que nous menons avec de grands groupes privés pour lesquels, vous le savez, les choses n'ont pas toujours été faciles, si je compte bien, ce sont au total 900 millions d'euros. On voit, comment effectivement, il peut y avoir un effet levier entre l'action du public et l'action du privé. C'est la politique que nous menons sur l'agglomération. C'est ce qui permet de faire que notre agglomération garde aujourd'hui, dans une phase un peu déprimée, une certaine dynamique.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)